

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU-AUT-25-0599 du 2 février 2026 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un hangar agricole à Hupperdange au nom et pour compte de la Porcherie Carine Kreins-Aendekerk.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 23 février 2026

Le bourgmestre

(s) Georges KEIPES

